



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 129533

Texte de la question

M. François Brottes attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les conséquences engendrées, pour les radios associatives, des récents arbitrages gouvernementaux du Groupement d'intérêt public Epra (échanges de productions radiophoniques). Créée en 1992, par le ministère des affaires sociales, la banque de programme Échanges et productions radiophoniques est un réseau qui rassemble plus de 170 stations locales sur l'ensemble du territoire. Il est aujourd'hui question de la disparition du GIP-EPRA, et par conséquent de la pérennité des radios associatives. Le GIP-EPRA n'a en effet plus de budget d'activité. Il n'a plus de président depuis sept mois, le conseil d'administration n'a plus été convoqué depuis le mois d'avril 2011, alors même que la convention du GIP-EPRA a été prorogée jusqu'en décembre 2012. Comme de nombreuses radios, Radio Grésivaudan est adhérente de l'EPRA et impactée par sa situation actuelle, avec pour conséquences un plus faible budget, une perte de ressources directes, la suppression d'emplois ainsi qu'une forte inquiétude quant au relais, à l'avenir, de la parole des populations des quartiers populaires. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions sur la question de l'existence du GIP-EPRA, ainsi que les mesures qu'il compte prendre afin de lui assurer des moyens de fonctionner.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129533

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 2011

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)